



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

montant

Question écrite n° 70148

### Texte de la question

M. Patrick Balkany attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur les mesures en faveur des petites et moyennes entreprises mises en place par le Gouvernement et plus particulièrement sur la disposition présente dans la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat dite la loi TEPA au titre de laquelle les contribuables qui payent l'impôt sur la fortune (ISF) peuvent réduire une partie de leurs impôts en investissant dans les PME. Le Gouvernement ayant sans nul doute entrepris de réaliser des bilans chiffrés permettant d'obtenir des informations fiables sur l'impact de cette mesure, il lui demande de bien vouloir lui dresser une analyse synthétique des résultats de cette disposition plus de deux ans après son entrée en vigueur et de lui indiquer si certaines tendances ont pu être dégagées au sujet des secteurs d'activité des PME qui en ont le plus largement bénéficié.

### Texte de la réponse

Au titre de l'impôt sur la fortune (ISF) 2008, 73 249 redevables ont mentionné sur leur déclaration au moins un des investissements dans les petites et moyennes entreprises (PME) inscrits dans la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (TEPA). Le montant des investissements ainsi que les réductions d'impôt correspondantes se répartissent comme suit :

| INVESTISSEMENTS  | CASES de la déclaration | MONTANT total de l'investissement déclaré (en MEUR) | MONTANT total de la réduction correspondante déclarée (en MEUR) |
|--|-------------------------|---|---|
| Directs dans une société   | MU                      | 563   | 383   |
| Par sociétés interposées   | MW                      | 139   | 101   |
| Par le biais de fonds d'investissement de proximité  | MY                      | 239   | 117   |
| Par le biais de fonds communs de placement dans l'innovation et fonds communs de placement | NB                      | 124   | 59  |
| Total  |                         | 1 065   | 660   |

Au titre de l'ISF 2009, 81 158 redevables ont mentionné sur leur déclaration au moins un des investissements dans les PME inscrits dans la loi TEPA. Le montant des investissements ainsi que les réductions d'impôt correspondantes se répartissent comme suit :

| INVESTISSEMENTS  | CASES de la déclaration | MONTANT total de l'investissement déclaré (en MEUR) | MONTANT total de la réduction correspondante déclarée (en MEUR) |
|--|-------------------------|---|---|
| Directs dans une société   | MU                      | 616   | 421   |
| Par sociétés interposées   | MW                      | 263   | 186   |
| Par le biais de fonds d'investissement de proximité  | MY                      | 153   | 73  |
| Par le biais de fonds communs de placement dans l'innovation et fonds communs de placement | NB                      | 82  | 40  |
| Total  |                         | 1 114   | 720   |

Les données fournies lors du dépôt de la déclaration d'ISF ne permettent pas de procéder à une ventilation par type d'entreprises, ni par secteur d'activité.

### Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Balkany](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 70148

**Rubrique :** Impôt de solidarité sur la fortune

**Ministère interrogé :** Économie, industrie et emploi

**Ministère attributaire :** Économie, industrie et emploi

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 février 2010, page 992

**Réponse publiée le :** 15 juin 2010, page 6650